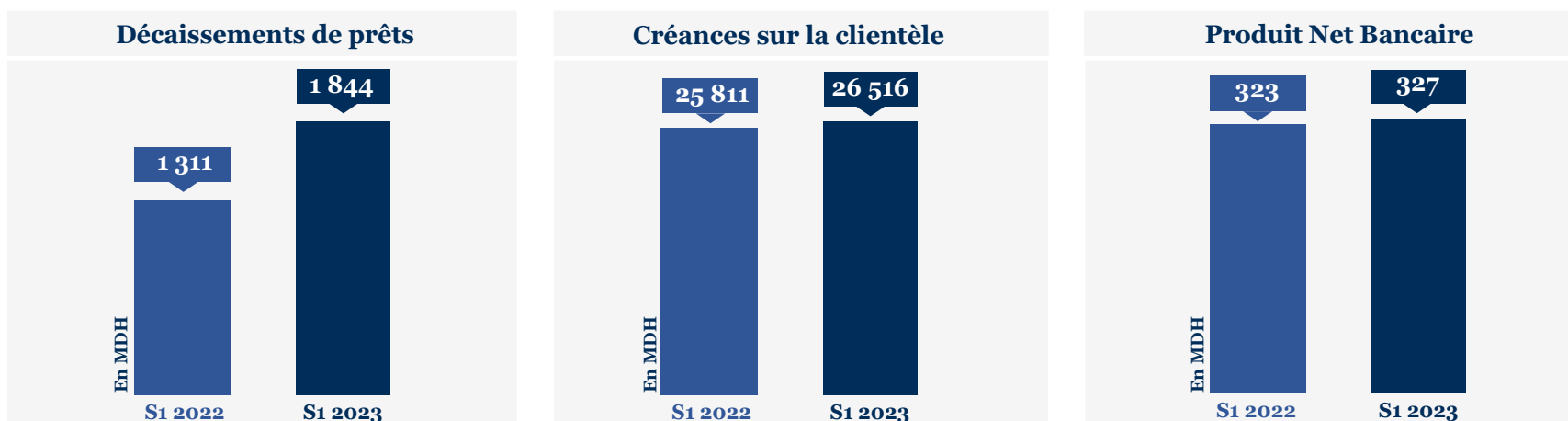


FONDS  
D'EQUIPEMENT  
COMMUNAL  
صندوق التجهيز  
الجماعي



# COMMUNICATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023

# Communiqué de presse du Fonds d'Équipement Communal à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel S1 2023



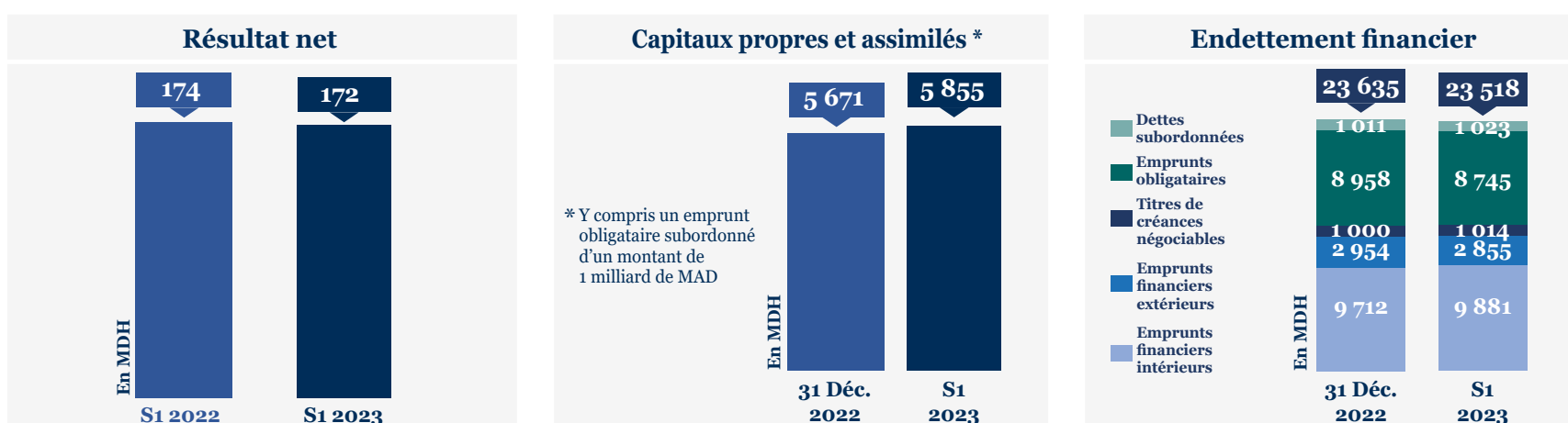
Au titre du S1 2023, les engagements de prêts ont enregistré une hausse de près de 72% par rapport au S1 2022, pour atteindre plus de 3,1 MMDH. Cette évolution significative, à caractère exceptionnel, est liée essentiellement à l'engagement de deux prêts pour le financement d'un projet stratégique d'intérêt national, visant à lutter contre le stress hydrique et à atténuer les impacts liés au changement climatique.

De leur côté, les décaissements de prêts se sont établis à plus de 1,8 MMDH au titre du S1 2023, en hausse de près de 41% par rapport au S1 2022, et ont contribué au financement de plusieurs projets portés par les Collectivités Territoriales, dont notamment la réalisation du projet stratégique précité. Ces financements ont également porté sur la réalisation de projets d'infrastructures routières, d'aménagements urbains, d'équipements socioculturels et sportifs ainsi que d'établissements dédiés à l'enseignement et à la santé.

## Rating Environnemental et Social (E&S)



A travers ces nouveaux financements, les créances sur la clientèle ont atteint plus de 26,5 MMDH au 30 juin 2023, soit une hausse de près de 3% en glissement annuel, portées par les Conseils Régionaux qui représentent une part de près de 40% à fin juin 2023, contre 9% en 2015, confirmant ainsi leur montée en puissance au cours des dernières années, grâce à l'intensification de leurs projets d'investissement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.



Au terme du S1 2023, le PNB s'est établi à 327 MDH, en légère hausse par rapport à celui enregistré à fin juin 2022, et ce, malgré un contexte marqué par le renchérissement du coût de refinancement de l'Institution sur les marchés national et international, en lien avec le resserrement des politiques monétaires, qui n'a pas été répercuté dans son intégralité sur les taux appliqués aux prêts accordés à la clientèle dans le cadre de la nouvelle production.

Le résultat courant s'est établi à 294 MDH au 30 juin 2023, en légère hausse par rapport au 30 juin 2022. Le résultat net a atteint près de 172 MDH au 30 juin 2023 vs 174 MDH au 30 juin 2022; principale conséquence du relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les banques.

Par ailleurs, la Banque continue à renforcer son assise financière et sa solvabilité, afin d'accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales, dès lors que les capitaux propres et assimilés ont atteint plus de 5,8 MMDH à fin juin 2023, en progression de plus de 3% par rapport au 31 décembre 2022.

Les données du présent communiqué sont auditées.

### Pour tout contact relatif à la communication financière

Mme Sanaa BALAFREJ, Responsable de la communication financière : 05 37 56 90 32

Lien internet pour accéder au Rapport Financier Semestriel S1 2023

[https://www.fec.ma/medias/RFS\\_S1\\_2023.pdf](https://www.fec.ma/medias/RFS_S1_2023.pdf)

[www.fec.ma](http://www.fec.ma)

Date de publication :  
Le 27 septembre 2023



**COMPTES SOCIAUX  
AU 30 JUIN 2023**





PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS							
(en milliers MAD)							
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
<b>NEANT</b>							
<b>TOTAL</b>							



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES						
(en milliers MAD)						
DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30 juin 2023	Total 31 déc 2022
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>						
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>						
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>						
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>						
<b>AUTRES DETTES</b>						
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>						
<b>TOTAL</b>						

DEPOTS DE LA CLIENTELE				
(en milliers MAD)				
DEPOTS	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle
<b>Comptes à vue créditeurs</b>				
<b>Comptes d'épargne</b>				
<b>Dépôts à terme</b>				
<b>Autres comptes créditeurs</b>				
<b>Intérêts courus à payer</b>				
<b>TOTAL</b>				

TITRES DE CREANCES EMIS									
(en milliers MAD)									
NATURE DES TITRES	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques			Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
<b>Titres de créance négociables</b>									
<b>Emprunts obligataires</b>									
<b>TOTAL</b>									

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance  
(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS			
(en milliers MAD)			
PASSIF	30 juin 2023	31 déc 2022	
<b>Instruments optionnels vendus</b>			
<b>Opérations diverses sur titres</b>			
<b>Créditeurs divers</b>			
<b>Comptes de régularisation</b>			
<b>TOTAL</b>			

PROVISIONS					
(en milliers MAD)					
	Encours 31 déc 2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30 juin 2023
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :</b>					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE						
(en milliers MAD)						
	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2022	Utilisation 30 juin 2023	Montant 30 juin 2023	
<b>Subventions</b>						
<b>Fonds publics affectés</b>						
<b>Fonds spéciaux de garantie</b>						
<b>TOTAL</b>						

DETTES SUBORDONNEES										
(en milliers MAD)										
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 30 juin 2023	Montant (c/v MAD) 31 déc 2022	Montant (c/v MAD) 30 juin 2023	Montant (c/v MAD) 31 déc 2022
<b>TOTAL</b>										

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N  
(2) Eventuellement indéterminée  
(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES				
(en milliers MAD)				
CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30 juin 2023
<b>Ecarts de réévaluation</b>				
<b>Réserves et primes liées au capital</b>				
<b>Capital</b>				
<b>Actionnaires - Capital non versé</b>				
<b>Report à nouveau (+/-)</b>				
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>				
<b>Résultats nets de l'exercice (+/-)</b>				
<b>TOTAL</b>				

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		
(en milliers MAD)		
ENGAGEMENTS	30 juin 2023	31 déc 2022
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>		
<b>Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés</b>		
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>		
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>		
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>		
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>		
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>		

ENGAGEMENTS SUR TITRES	
(en milliers MAD)	
ENGAGEMENTS	Montant
<b>Engagements donnés</b>	
<b>Engagements reçus</b>	

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES				
(en milliers MAD)				
	Opérations de couverture		Autres opérations	
	30 juin 2023	31 déc 2022	30 juin 2023	31 déc 2022
<b>Opérations de change à terme</b>				
<b>Engagements sur produits dérivés</b>				



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				30 juin 2023
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>380 000</b>		<b>380 000</b>	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	-	-	-	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>NEANT</b>			

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							30 juin 2023
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
<b>ACTIF</b>							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	194 277	-	-	-	-	194 277	
Créances sur la clientèle	317 649	235 120	1 919 490	9 163 634	14 153 400	25 789 293	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>511 926</b>	<b>235 120</b>	<b>1 919 490</b>	<b>9 163 634</b>	<b>14 153 400</b>	<b>25 983 571</b>	
<b>PASSIF</b>							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	136 614	70 833	882 633	4 393 279	7 106 396	12 589 755	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	248 000	-	494 933	4 761 067	4 063 867	9 567 867	
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>384 614</b>	<b>70 833</b>	<b>1 377 566</b>	<b>9 154 345</b>	<b>12 170 262</b>	<b>23 157 621</b>	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					30 juin 2023
					(en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
		Crédits par décaissement	Crédits par signature		
2	5 952 036	5 405 146	546 890	-	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
BILAN	Montant	
<b>ACTIF</b>		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	
Créances sur la clientèle	-	
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	
Autres actifs	-	
Titres de participation et emplois assimilés	-	
Créances subordonnées	-	
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	
<b>PASSIF</b>	<b>2 855 273</b>	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 855 273	
Dépôts de la clientèle	-	
Titres de créance émis	-	
Autres passifs	-	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	
Dettes subordonnées	-	
<b>HORS BILAN</b>	<b>Montant</b>	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>-</b>	
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>2 171 037</b>	

MARGE D'INTERET			30 juin 2023	30 juin 2022
			(en milliers MAD)	
<b>Intérêts perçus</b>			<b>674 673</b>	<b>619 855</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit			7 606	1 360
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle			649 179	618 495
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance			17 888	-
<b>Intérêts servis</b>			<b>349 053</b>	<b>296 775</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit			188 591	121 819
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle			-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis			160 462	174 956
<b>TOTAL</b>			<b>325 620</b>	<b>323 080</b>

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement		
Titres de participation		
Participations dans les entreprises liées		
Titres de l'activité de portefeuille		
Emplois assimilés		
<b>TOTAL</b>	<b>NEANT</b>	

COMMISSIONS		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
<b>Commissions perçues</b>	<b>553</b>	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	553	
<b>Commissions versées</b>	<b>51</b>	
Sur opérations avec les établissements de crédit	36	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	15	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ			(en milliers MAD)
PRODUITS ET CHARGES	30 juin 2023	31 déc 2022	
<b>Produits</b>	<b>1 029</b>	<b>-</b>	
Gains sur les titres de transaction	1 029	-	
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-	
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Gains sur les produits dérivés	-	-	
Gains sur les opérations de change	-	-	
<b>Charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Pertes sur les titres de transaction	-	-	
Moins value de cession sur titres de placement	-	-	
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Pertes sur les produits dérivés	-	-	
Pertes sur opérations de change	-	-	
<b>RESULTAT</b>	<b>1 029</b>	<b>-</b>	

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
	Montant	
Charges du personnel	24 153	
Impôts et taxes	426	
Charges externes	2 726	
Autres charges générales d'exploitation	1 403	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	1 187	
<b>TOTAL</b>	<b>29 895</b>	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
	Montant	
<b>Autres produits et charges bancaires</b>		
Autres produits bancaires	1 029	
Autres charges bancaires	51	
<b>Produits et charges d'exploitation non bancaires</b>		
Produits d'exploitation non bancaires	264	
Charges d'exploitation non bancaires	89	
<b>Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>3 910</b>	
<b>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</b>	<b>613</b>	
<b>Produits et charges non courants</b>		
Produits non courants	19	
Charges non courantes	15 119	

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				30 juin 2023
				(en milliers MAD)
<b>VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE</b>				
<b>Pôle d'Activité</b>	<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>Résultat Avant Impôt</b>	
Activité bancaire	327 151	297 430	279 034	
Autres Activités	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>327 151</b>	<b>297 430</b>	<b>279 034</b>	
<b>VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b>				
<b>Zone Géographique</b>	<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>Résultat Avant Impôt</b>	
Maroc	327 151	297 430	279 034	
Autres Zones	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>327 151</b>	<b>297 430</b>	<b>279 034</b>	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
INTITULES	Montant	Montant
<b>I- Résultat Net Comptable</b>	<b>171 961</b>	
Bénéfice net	171 961	
Perte nette	-	
<b>II- Réintégrations fiscales</b>	<b>121 676</b>	
1- Courantes	-	
2- Non courantes	121 676	
Impôts sur les sociétés	107 073	
Contribution sociale de solidarité	14 603	
-	-	
-	-	
<b>III- Déductions fiscales</b>	<b>10 000</b>	
1- Courantes	-	
-	-	
-	-	
-	-	
2- Non courantes	10 000	
1/5 Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)	10 000	
-	-	
-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>293 637</b>	<b>10 000</b>
<b>IV- Résultat brut fiscal</b>	<b>283 637</b>	
Bénéfice brut fiscal (A)	283 637	
Déficit brut fiscal (B)	-	
<b>V- Reports déficitaires imputés (C)*</b>		
Exercice N-4	-	
Exercice N-3	-	
Exercice N-2	-	
Exercice N-1	-	
<b>VI- Résultat net fiscal</b>	<b>283 637</b>	
Bénéfice net fiscal (A - C)	283 637	
OU		
Déficit net fiscal (B)	-	
<b>VII- Cumul des amortissements fiscalement différés</b>		
<b>VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter</b>		
Exercice N-4	-	
Exercice N-3	-	
Exercice N-2	-	
Exercice N-1	-	

(\*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		30 juin 2023
		(en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	294 134	
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	-	
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	-	
(=) Résultat courant théoriquement imposable	294 134	
(-) Impôt théorique sur résultat courant	111 035	
(=) Résultat courant après impôts	183 098	
<b>II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES</b>		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					30 juin 2023
					(en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)	
<b>A- TVA collectée</b>	<b>9 764</b>	<b>99 748</b>	<b>90 399</b>	<b>19 112</b>	
<b>B- TVA à récupérer</b>	<b>14 578</b>	<b>22 476</b>	<b>31 989</b>	<b>5 065</b>	
Sur charges	14 576	22 455	31 967	5 063	
Sur immobilisations	3	21	22	1	
<b>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</b>	<b>4 814</b>	<b>77 271</b>	<b>58 410</b>	<b>14 047</b>	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL					30 juin 2023
					(en milliers MAD)
Montant du capital :	1 000 000				
Montant du capital social souscrit non appelé :	-				
Valeur nominale des titres :					
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
<b>TOTAL</b>				<b>100</b>	<b>100</b>

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 30/06/2023					(en milliers MAD)
	30 juin 2023		31 déc 2022		
	Créances	Provisions	Créances	Provisions	
<b>Prêts Classiques</b>					
Créances préoutreuses	99 717	3 910	10 584	419	
Créances douteuses	-	-	2 125	194	
Créances compromises	5 927	5 344	5 927	5 344	
Sous total 1	<b>105 644</b>	<b>9 253</b>	<b>18 635</b>	<b>5 957</b>	
<b>Prêts MEN</b>					
Créances préoutreuses	-	-	-	-	
Créances douteuses	-	-	-	-	
Créances compromises	995	162	995	162	
Sous total 2	<b>995</b>	<b>162</b>	<b>995</b>	<b>162</b>	
<b>Total Général</b>	<b>106 639</b>	<b>9 415</b>	<b>19 631</b>	<b>6 118</b>	

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				30 juin 2023
				(en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant	
<b>Décision du CA : 31/05/2023</b>				
Report à nouveau	-	Réserves légales	-	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-	
Résultats net de l'exercice	337 895	Autres affectations	337 895	
Prélèvement sur les bénéfices	-			
Autres prélèvements	-			
<b>TOTAL A</b>	<b>337 895</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>337 895</b>	

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)
	30 juin 2023	31 déc 2022	31 déc 2021	
<b>Capitaux propres et assimilés</b>	<b>4 832 522</b>	<b>4 660 561</b>	<b>4 322 666</b>	
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-	
<b>Capitaux propres et assimilés nets</b>	<b>4 832 522</b>	<b>4 660 561</b>	<b>4 322 666</b>	
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>				
Produit net bancaire	327 151	661 461	637 426	
Résultat avant impôts	279 034	554 026	536 964	
Impôts sur les résultats	107 073	216 131	208 484	
Bénéfices distribués	-	-	-	
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	171 961	337 895	328 481	
<b>Résultat par titre (en MAD)</b>				
Résultat net par action ou part sociale				
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
<b>Personnel</b>				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	25 730	40 887	40 366	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	91	91	92	

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		(en milliers MAD)
I. DATATION		
Date de clôture (1)	30/06/2023	
Date d'établissement des états de synthèse (2)	Septembre 2023	
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice		
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse		

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 <sup>ère</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	<u>Favorables</u>
	<u>Défavorables</u>

EFFECTIFS			(En nombre)
EFFECTIFS	30 juin 2023	31 déc 2022	
Effectifs rémunérés	91	91	
Effectifs utilisés	91	91	
Effectifs équivalent plein temps	91	91	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	84	84	
Employés (équivalent plein temps)	7	7	
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				(en milliers MAD)
TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	30 juin 2023	31 déc 2022	30 juin 2023	31 déc 2022
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU			(en nombre)
RESEAU	30 juin 2023	31 déc 2022	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)
COMPTES DE LA CLIENTELE	30 juin 2023	31 déc 2022	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

NEANT

NEANT

NEANT

NEANT





## 1. Gestion intégrée des risques

### 1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

### 1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

#### Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- le représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

#### Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics, ou son représentant, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale, ou son représentant (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, ou son représentant (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

#### Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

#### Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

#### Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

#### Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif/Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

#### Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

#### Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

#### Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

## 2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

- Risque de crédit** : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.
- Risque de liquidité** : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.
- Risque de taux d'intérêt** : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.
- Risques opérationnels** : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.
- Risque de non-conformité** : correspond au risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.
- Risque de change** : dû aux fluctuations des taux de change.

### 2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

#### Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

#### Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

#### Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

#### Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

#### Profil de solvabilité

À fin juin 2023 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 591 498 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 76,80%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 63,63% reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

#### Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,89% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 26 528 580 Milliers de DH au 30 juin 2023.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 30 juin 2023, à 6 102 872 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 30 juin 2023, fait ressortir que 71,24% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

#### Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

#### Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 10,29% à fin juin 2023 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

## 2.2 Gestion Actif/Passif

### Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein de la Direction Financière par le Département Contrôle de Gestion et ALM.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

### Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêts et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

### Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

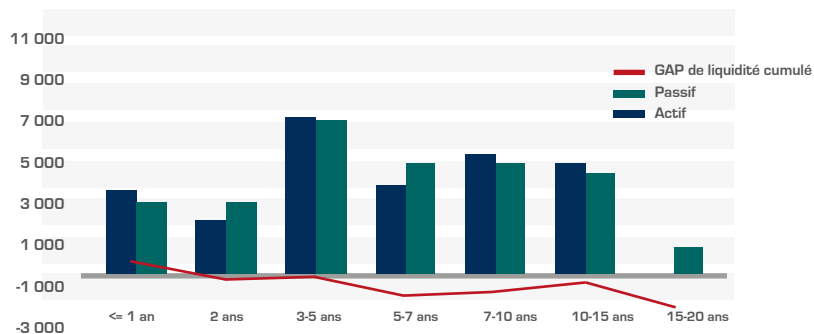
- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulement et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long termes dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 30 juin 2023, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

## IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



### Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress tests, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

Scénario 1 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps) ;

Scénario 2 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (- 200 bps) ;

Scénario 3 : Hausse des taux courts ;

Scénario 4 : Baisse des taux courts ;

Scénario 5 : Aplatissage de la courbe des taux ;

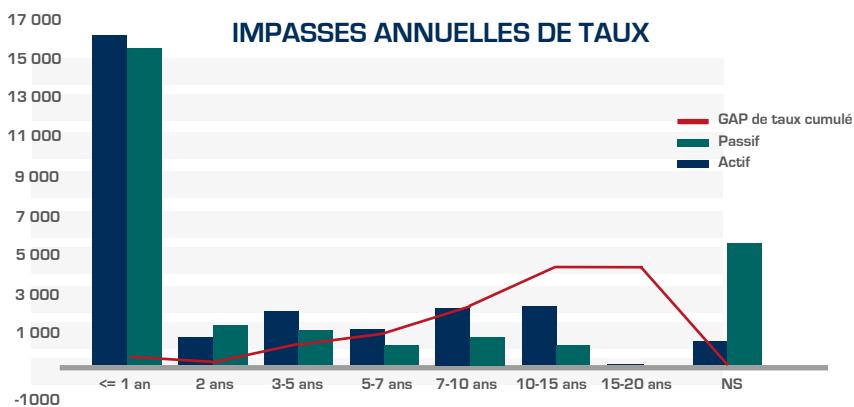
Scénario 6 : Pentification de la courbe des taux.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

### Exposition au 30 juin 2023

Les impasses de taux en flux se présentent au 30 juin 2023, comme suit :



L'impact des scénarii réglementaires est de -2,55% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle et de 11,91% sur la valeur économique des fonds propres.

### Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce, à l'occasion des tirages effectués à compter de l'exercice 2019 sur les lignes de crédit contractées auprès des bailleurs de fonds étrangers ;

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances /Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

## 2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

### Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

#### » Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

#### » Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

#### » Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

#### » Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

#### » Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, Procédures, Plan de communication...) est mis à jour régulièrement. De même, un plan de maintenance et de renforcement du PCA du FEC a été élaboré.

Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité d'activité de la Banque et la sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, et en l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours du premier semestre de l'année 2023.

### Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

### Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

### Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

## 2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

**mazars**

Avia Business Center  
Boulevard Moulay Abdellah  
Cherif - Casa Anfa - Maroc

**Coopers Audit**

83, Avenue Hassan II  
Casablanca  
Maroc

**FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION  
INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

**PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2023**

En application des dispositions de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Equipelement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 5.855.077 KMAD dont un bénéfice net de 171.961 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Equipelement Communal établis au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2023

**Les Commissaires aux Comptes**

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**  
101, Boulevard Abdelmoumen  
20360 Casablanca,  
Tél. : 05 22 42 34 25  
Fax : 05 22 42 34 00

**Taha FERDAOUS**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83, Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**Abdellah LAGHCHAQUI**  
Associé



Fonds d'Equipeement Communal  
Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka  
B.P. 2175 - Hay Ryad 10 100 - Rabat - Maroc  
Tél: +212 (0) 537 56 60 90 à 93 - Fax: +212 (0) 537 56 60 94

[www.fec.ma](http://www.fec.ma)